

Accueil de loisirs
10 juillet - 25 août

2023



Strasbourg • École

FINKWILLER

La Ligue de l'Enseignement du Bas-Rhin est ravie d'ouvrir pour la première fois cet été un accueil de Loisirs au sein du groupe scolaire Finkwiller. Cet accueil concerne les enfants d'écoles maternelles et élémentaires scolarisés au sein des écoles Finkwiller, Sainte-Aurélie mais également tous les autres enfants du quartier et au-delà!

Les parents pourront donc trouver ici les informations utiles concernant l'organisateur, l'encadrement, les horaires et les modalités pratiques d'inscription.

★ L'ORGANISATEUR

La Ligue de l'Enseignement est une association laïque et indépendante, agréée par le Ministère de l'Éducation Nationale, complémentaire de l'école publique. En tant qu'association agréée Jeunesse et éducation Populaire, elle propose, organise et encadre des activités éducatives, culturelles, sportives et de loisirs, avec comme vocation de préparer des enfants et des jeunes à devenir des citoyens actifs et éclairés dans leur vie d'adulte. En tant qu'association, elle agit pour ses adhérents.

NOTRE PROJET POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS, PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Le projet éducatif de la Ligue de l'Enseignement intègre dans ses objectifs les différents temps d'accueil des enfants hors du domicile parental, qu'ils soient déclarés en accueils collectifs de mineurs (agréé par la Direction Académique de la Jeunesse, de l'Éducation et des Sports) ou pas. Dans tous les cas, nous travaillons avec la même rigueur en termes de conte-

nus, d'organisation et de qualité de l'encadrement des enfants qui nous sont confiés. Les temps d'accueils des enfants à l'école de Finkwiller leur permettront d'être pleinement accueillis dans leur singularité, dans des conditions adaptées et soucieuses du respect des rythmes de l'enfant. Et durant ces différents temps il y sera évidemment possible de découvrir de nouvelles activités culturelles, sportives, artistiques mais toujours socio-éducatives ou ludiques, dans le respect des attentes et des capacités de l'enfant et en lien permanent avec les parents.

NOTRE ENGAGEMENT

Avant tout, nous nous engageons à offrir aux parents un service éducatif de qualité pour accueillir leurs enfants hors du domicile familial, mais aussi et surtout de proposer un contenu riche sur le plan éducatif et animé des valeurs qui nous caractérisent : la solidarité, la citoyenneté, la fraternité et la laïcité.

L'équipe d'encadrement de La Ligue de l'Enseignement est principalement composée d'animateurs

qualifiés et soucieux d'assurer une bonne communication avec les parents et les enfants eux-mêmes. Leur principale préoccupation est de veiller au bien-être et à l'éveil de l'enfant, tout en respectant ses rythmes naturels, et de lui permettre d'évoluer à travers diverses activités dans de bonnes conditions. Un règlement intérieur permet de poser les modes de fonctionnement de ces temps collectifs organisés, encadrés et animés par la Ligue de l'Enseignement et qui ne sont pas des temps scolaires.

★ RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2023

DES TEMPS D'ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET DE LOISIRS

I. RÈGLEMENT INTÉRIEUR CADRE

L'accueil périscolaire et de loisirs étant organisé dans l'enceinte de l'école Finkwiller, ce règlement intérieur est en continuité avec le règlement intérieur des écoles adopté pour les temps scolaires.

II. MODALITÉS

L'accueil de loisirs se déroule sur l'école élémentaire et maternelle Finkwiller, 2 place Henry Dunant, 67000 Strasbourg.

Les enfants pourront être déposés le matin à 8h et être recherchés le soir à 18h.

III. ADHÉSION À LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Pour pouvoir s'inscrire aux activités organisées par l'association La Ligue de l'Enseignement, les enfants inscrits devront être titulaires d'une adhésion pour l'année scolaire en cours 2022/2023. **Le coût de cette carte adhésion est de 4€. Elle s'acquiert au moment de l'inscription.**

IV. LES JOURS, HORAIRES ET MODES DE FONCTIONNEMENT DES ACTIVITÉS

Les activités sont organisées :

- Durant les vacances scolaires, pour tous les enfants de 3 à 12 ans
- Les services sont payants

- À 18h au plus tard, les enfants quittent l'enceinte scolaire et sont dès lors sous la responsabilité de leurs parents
- Tout retard sera facturé. Chaque 1/4 d'heure entamé est considéré comme dû et générera 5€ de facturation
- Plusieurs retards pourront générer un avertissement et si les retards persistent, une exclusion pourra être prononcée

V. ACCUEIL ET PRISE EN CHARGE DES ENFANTS

Chaque arrivée doit être signalée à un animateur. Pour chaque départ, les personnes habilitées à venir chercher l'enfant devront signer le registre de sortie :

- Si les parents décident qu'un enfant peut quitter l'accueil accompagné d'une autre personne que ses responsables légaux, ils doivent obligatoirement le signaler à la Ligue de l'Enseignement sur la fiche enfant, ce qui aura pour conséquence de décharger la Ligue de l'Enseignement de toute responsabilité. Une pièce d'identité sera systématiquement demandée à la personne autre que les responsables légaux mentionnés dans le dossier d'inscription et qui viendra chercher l'enfant.
- Si les parents décident qu'un enfant peut quitter l'accueil seul, ils doivent obligatoirement le signaler à la Ligue de l'Enseignement sur la fiche enfant, ce qui aura pour conséquence de décharger la Ligue de l'Enseignement de toute responsabilité.

VI. DOSSIER D'INSCRIPTION

Les enfants ne pourront être pris en charge que lorsque leur dossier d'inscription sera dûment complété. Ce dernier comprend :

- La fiche d'inscription mentionnant les jours de prise en charge souhaitée de l'enfant
- La fiche de liaison avec photo
- La fiche sanitaire
- L'attestation d'affiliation CAF avec mention du Quotient familial
- Le formulaire de mandat de prélèvement ainsi qu'un RIB
- L'attestation des vaccins obligatoires (faite par un médecin)
- L'accusé réception du règlement intérieur, signé et daté du représentant légal de l'enfant

VII. SANTÉ

La Ligue de l'Enseignement s'engage à tout mettre en œuvre pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions sanitaires. **C'est pourquoi il est extrêmement important de signaler tous les problèmes de santé (maladie, trouble, allergie, traitements médicaux...)** dans la fiche sanitaire de l'enfant, afin de pouvoir intervenir rapidement le cas échéant. En cas de Projet d'Accueil Individualisé (PAI) avec prise de médicaments, mise en œuvre de soins spéciaux, nous pourrions accueillir l'enfant, **mais il est impératif**

de nous signaler les modalités du PAI en prenant directement contact auprès de la direction des accueils de loisirs de la Ligue de l'Enseignement.

Attention ! les enfants n'étant pas encore autonomes au niveau de la propreté nous pourrions pas être accueillis.

En cas de maladie de l'enfant inscrit pendant une période de vacances, la déduction tarifaire pourra être faite sur justificatif médical.

VIII. ASSURANCES

La Ligue de l'Enseignement est assurée également en matière de responsabilité civile, pour ses salariés, les locaux et le matériel qu'elle utilise.

IX. DISCIPLINE

La bonne tenue et la correction sont indispensables et attendues de la part de tous, enfants et adultes, animateurs et parents. Le respect des autres et du matériel est une condition indispensable pour le bon fonctionnement des accueils et des groupes.

L'association ne pourra pas être tenue responsable de la perte de tout objet appartenant aux enfants. Les objets de valeur (téléphones, jeux vidéo...) ne sont pas admis dans les temps d'accueils et ne sont pas sous la responsabilité du personnel.

★ TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT 2023

DE L'ACCUEIL DE LOISIRS FINKWILLER, ÉTÉ 2023

I. DÉTERMINATION DES TRANCHES TARIFAIRES

Pour déterminer les tarifs d'inscriptions aux différentes activités, la Ligue de l'Enseignement tient compte de 3 tranches tarifaires différentes, lesquelles s'appuient sur les Quotients Familiaux des familles. Les familles qui ne fourniront pas de justificatifs de revenus se verront donc appliquer par défaut les tarifs de la tranche la plus élevée. Voici les 3 tranches ainsi que les Quotients Familiaux en correspondance :

Tranche 1 : QF ≤ 450 €

Tranche 2 : 451 € ≤ QF ≤ 750 €

Tranche 3 : QF ≥ 751 €

Le Quotient Familial est communiqué par la CAF du Bas-Rhin aux familles allocataires. C'est le justificatif fourni par la CAF de l'année en cours, qui permet de justifier la tranche dans laquelle se situe la famille. Pour tout besoin de renseignements, les familles pourront s'adresser par téléphone au **03 90 40 63 61** ou **06 43 80 84 76** ou par courriel à l'adresse suivante : **secretariat.perisco@laligue67.org**

II. TARIFS POUR L'ÉTÉ 2023

Les tarifs à la semaine sont présentés ici par tranche de quotients familiaux. Les semaines de 4 et de 3 jours correspondent aux semaines comprenant des jours fériés

Le prix correspond au coût de la semaine et non au temps de présence de l'enfant.

SEMAINE DE 5 JOURS REPAS COMPRIS	Tranche 1 QF ≤ 450 €	Tranche 2 451 € ≤ QF ≤ 750 €	Tranche 3 QF ≥ 751 €
Premier enfant	55,00 €	80,00 €	95,00 €

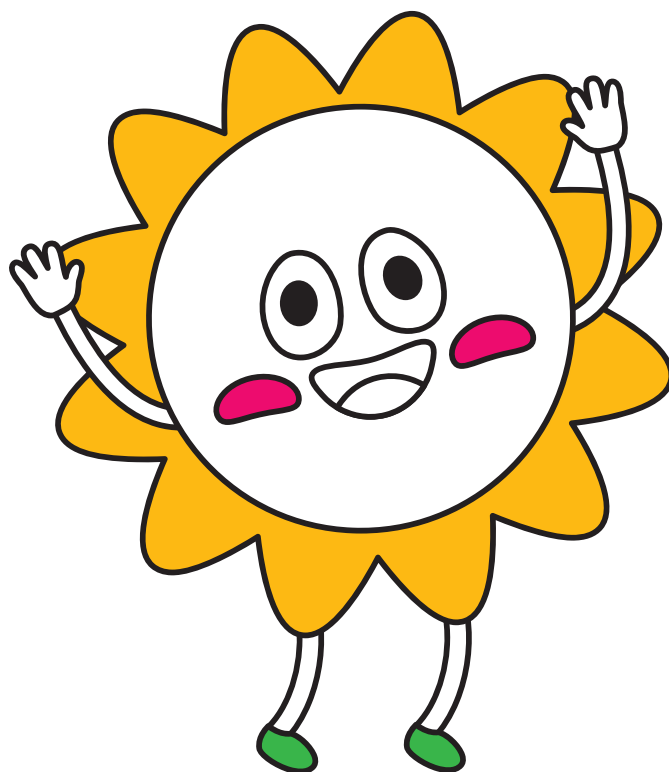
SEMAINE DE 4 JOURS REPAS COMPRIS	Tranche 1 QF ≤ 450 €	Tranche 2 451 € ≤ QF ≤ 750 €	Tranche 3 QF ≥ 751 €
Premier enfant	44,00 €	64,00 €	76,00 €

SEMAINE DE 3 JOURS REPAS COMPRIS	Tranche 1 QF ≤ 450 €	Tranche 2 451 € ≤ QF ≤ 750 €	Tranche 3 QF ≥ 751 €
Premier enfant	33,00 €	48,00 €	57,00 €

III. MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement se fait au moment de l'inscription et enclenche la prise en charge de l'enfant. Aucun retard de paiement ne pourra être accordé.

En cas de changement et conformément à l'article 7 lié à des absences pour raisons médicales notamment, une régularisation sera effectuée sur la facture du mois suivant. Un surcoût de 9€ sera facturé en cas de rejet bancaire.



FICHE D'INSCRIPTION

! REMPLIR UNE FICHE PAR ENFANT !

Je soussigné(e) _____ inscrist mon enfant _____

Nom de l'école: _____ Classe: _____

Adresse: _____

Tél 1: _____ Tél 2: _____

E-mail: _____

Cochez la case correspondante à votre Quotient Familial :

(! ne pas oublier de joindre une copie du document justificatif de la CAF !)

Tranche 1 : QF ≤ 450€

Tranche 2 : 451 € ≤ QF ≤ 750 €

Tranche 3 : QF ≥ 751 €

Cochez les créneaux concernés :

Du 10/07 au 13/07 (4 jours - 14/07 fermé)

Du 31/07 au 04/08

Du 21/08 au 25/08

Du 17/07 au 21/07

Du 07/08 au 11/08

Du 24/07 au 28/07

Du 16/08 au 18/08 (3 jours - 14 et 15/08 fermés)

*** Régime particulier : PAI (allergies alimentaires - joindre documents nécessaires) Sans viande**

Je m'engage à prévenir la direction du périscolaire de toute absence de mon enfant par courriel à :

★ **accueil.st.aurelie@laligue67.org / 06 43 80 84 76** ★

Toute absence signalée hors du délai de 8 jours sera facturée.

Je certifie que les renseignements (fiche enfant, fiche sanitaire) sont exacts et m'engage à signaler tout changement de coordonnées ou situation.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil de loisirs Finkwiller de Strasbourg et en accepte l'intégralité des contenus. Je prends par ailleurs note du fait qu'à partir de 18h30, mon (mes) enfant(s) est (sont) sous mon entière responsabilité à la décharge des animateurs en charge des activités organisées par la Ligue de l'Enseignement du Bas-Rhin.

DATE : _____

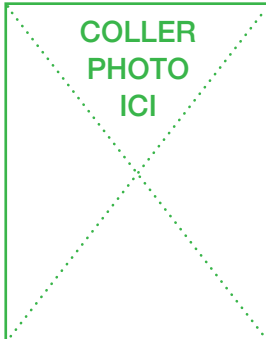
SIGNATURE : _____

★ ! Sans tous ces documents, votre inscription ne sera pas validée ! ★

- La présente fiche d'inscription
- La fiche de liaison avec photo
- La fiche sanitaire avec attestation des vaccins obligatoires faite par un médecin
- La copie du coefficient CAF (à défaut, le coefficient le plus élevé sera appliqué)
- L'autorisation de prélèvement automatique. Joindre un RIB au mandat (même pour les enfants déjà inscrits aux accueils périscolaires)

FICHE DE LIAISON 1/2

! REMPLIR UNE FICHE PAR ENFANT !



★ L'ENFANT

Nom Prénom

Nationalité Né(e) le Sexe F H

N° allocataire CAF : Quotient Familial :

Nom de l'école : Classe :

★ RESPONSABLES LÉGAUX

	PARENT 1	PARENT 2
Nom et Prénom		
Adresse		
Ville		
N° de téléphone		
E-mail		
Situation familiale		

★ CONTACTS, DÉPLACEMENT DE L'ENFANT

Liste des personnes habilitées à venir chercher l'enfant.

	Nom et Prénom	Lien avec l'enfant	N° de téléphone
1			
2			
3			

FICHE DE LIAISON 2/2

! REMPLIR UNE FICHE PAR ENFANT !

★ AUTORISATIONS

J'autorise mon enfant à figurer en photo (site internet, publication)

J'autorise mon enfant à rentrer seul(e) à partir de ~~~~~ h

J'autorise mon enfant à participer aux sorties organisées dans le cadre de l'accueil périscolaire et de loisirs

★ ENGAGEMENTS

J'ai pris connaissance du règlement intérieur

Je certifie que les renseignements portés à cette inscription sont exacts

Je décharge les animateurs de toute responsabilité dès le départ de mon enfant

Je m'engage à prévenir la direction de toute absence de mon enfant

Je m'engage à régler le montant des prestations choisies

Je m'engage à signaler tout changement de situation par lettre ou e-mail

Je soussigné(e) ~~~~~, responsable de l'enfant ~~~~~
déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre le cas échéant toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisation, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

DATE : ~~~~~

SIGNATURE :

★ ! Sans tous ces documents, votre inscription ne sera pas validée ! ★

- La fiche d'inscription
- La présente fiche de liaison avec photo
- La fiche sanitaire avec attestation des vaccins obligatoires faite par un médecin
- La copie du coefficient CAF (à défaut, le coefficient le plus élevé sera appliqué)
- L'autorisation de prélèvement automatique. Joindre un RIB au mandat (même pour les enfants déjà inscrits aux accueils périscolaires)

FICHE SANITAIRE 1/2

! REMPLIR UNE FICHE PAR ENFANT !

★ L'ENFANT

Nom Prénom Né(e) le Sexe F H

Nom et téléphone du médecin traitant : /

★ RESPONSABLES LÉGAUX

	PARENT 1	PARENT 2
Nom et Prénom		
Adresse		
Ville		
N° de portable		
N° de fixe		
N° au travail		
N° sécurité sociale		

★ RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

! ATTENTION ! joindre une attestation de vaccins obligatoires faite par un médecin. Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication.

L'enfant suit-t-il un traitement médical? OUI NON

Si oui, joindre une ordonnance récente.

Allergies médicamenteuses

Allergies alimentaires

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication, le signaler)

.....

.....

FICHE SANITAIRE 2/2

! REMPLIR UNE FICHE PAR ENFANT !

L'enfant a-t-il déjà eu l'une de ces maladies ?

Rubéole	Angine	Scarlatine	Otite	Oreillons
Varicelle	Rhumatisme articulaire aigu	Coqueluche	Rougeole	Asthme

★ RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Votre enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc. ? Précisez.

~~~~~

~~~~~

Indiquez ci-après les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation...) en précisant les **DATES** et les **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

~~~~~

~~~~~

~~~~~

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, responsable de l'enfant \_\_\_\_\_  
déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'accueil périscolaire à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

DATE : \_\_\_\_\_

SIGNATURE : \_\_\_\_\_

### ★ ! Sans tous ces documents, votre inscription ne sera pas validée ! ★

- La fiche d'inscription
- La fiche de liaison avec photo
- La présente fiche sanitaire avec attestation des vaccins obligatoires faite par un médecin
- La copie du coefficient CAF (à défaut, le coefficient le plus élevé sera appliqué)
- L'autorisation de prélèvement automatique. Joindre un RIB au mandat (même pour les enfants déjà inscrits aux accueils périscolaires)

# MANDAT SÉPA 1/2

## AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

À remettre obligatoirement avec un RIB, même lorsque l'enfant était déjà inscrit l'année précédente.

Référence unique du mandat: PERISCOLAIRE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la **Ligue de l'Enseignement** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **Ligue de l'Enseignement**. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. **Veillez compléter les champs marqués \***.

### INFORMATIONS CONCERNANT LE DÉBITEUR (VOUS)

Nom / Prénoms\* .....

Adresse\* N° et nom de la rue .....

Code postal Ville Pays .....

#### Coordonnées bancaires\*

Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number):

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code):

### INFORMATIONS CONCERNANT LE CRÉANCIER (LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT)

Nom du Créancier PERISCOLAIRE Ligue de l'Enseignement .....

Adresse N° et nom de la rue 120 rue Tobias Stimmer BP 70437 .....

Code postal 67412 Ville Illkirch Cedex Pays France .....

#### Coordonnées bancaires du créancier (ne pas remplir)

Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number):

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code):

### SIGNATURES

Type de paiements  Paiement récurrent / répétitif  Paiement ponctuel

Signé à \* (lieu) ..... le (date, ne pas remplir)

Signature \*

### INFORMATIONS RELATIVES AU CONTRAT ENTRE LE CRÉANCIER ET LE DÉBITEUR

(fournies seulement à titre indicatif)

Code identifiant du débiteur (Indiquer ici tout code que vous souhaitez voir restitué par votre banque)

# 4 | **SAINTE-AURÉLIE** . TEMPS D'ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET DE LOISIRS

# MANDAT SÉPA 2/2

## AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

À remettre obligatoirement avec un RIB, même lorsque l'enfant était déjà inscrit l'année précédente.

**Tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué** (si différent du débiteur lui-même).

Nom du tiers débiteur: si votre paiement concerne un accord passé entre la Ligue de l'Enseignement et un tiers (par exemple, vous payez la facture d'une autre personne), veuillez indiquer ici son nom.

Si vous payez pour votre propre compte, ne pas remplir.

Code identifiant du tiers-débiteur \_\_\_\_\_

**Nom du tiers créancier** : le créancier doit compléter cette section s'il remet des prélèvements pour le compte d'un tiers (ne pas remplir). \_\_\_\_\_

Code identifiant du tiers-créancier (ne pas remplir) \_\_\_\_\_

Contrat concerné (ne pas remplir) \_\_\_\_\_

Numéro d'identification du contrat (ne pas remplir) \_\_\_\_\_

Description du contrat (ne pas remplir) \_\_\_\_\_

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier

★ **À retourner à: La Ligue de l'Enseignement** ★  
**120 rue Tobias Stimmer BP70437**  
**67 412 ILLKIRCH CEDEX**

**Par mail: [secretariat.perisco@laligue67.org](mailto:secretariat.perisco@laligue67.org)**

★ **! Sans tous ces documents, votre inscription ne sera pas validée ! À RENDRE : P. 5 À 11/11** ★

- La fiche d'inscription (document 1)
- La fiche de liaison avec photo (document 2, recto-verso (1/2-2/2))
- La fiche sanitaire (document 3, recto-verso (1/2-2/2))
- La présente autorisation de prélèvement automatique (document 4, recto-verso (1/2-2/2))

★ **! À AJOUTER AU DOSSIER !** ★

- La copie du coefficient CAF (à défaut, le coefficient le plus élevé sera appliqué)
- L'attestation des vaccins obligatoires faite par un médecin
- Un RIB (même pour les enfants déjà inscrits aux accueils périscolaires)